



Québec, le 30 octobre 2012

MESDAMES LES DIRECTRICES GÉNÉRALES ET
MESSIEURS LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

Objet: Plan d'intervention

La présente a pour but de vous informer d'une nouveauté à l'intention des établissements d'enseignement privés liée au système Charlemagne. À compter de l'année scolaire 2012-2013, les établissements non spécialisés en adaptation scolaire pourront indiquer dans la déclaration en formation générale des jeunes si l'élève bénéficie au cours de l'année d'un plan d'intervention.

Ce nouveau champ lié au plan d'intervention est disponible dans le bloc EHDAA d'une déclaration et il est dorénavant accessible pour l'ensemble des établissements privés. Les champs « Catégorie » et « Programme pour élève ayant une DIM-S ou DIP » ne sont toutefois pas accessibles à l'intention des établissements non spécialisés en adaptation scolaire.

Pour connaître tous les renseignements concernant ce nouveau champ ainsi que les règles d'accès, nous vous suggérons de consulter la section « Plan d'intervention » du Guide de déclaration (FGJ) de l'année scolaire 2012-2013. Ce document est accessible à la section « Documents en support à la déclaration » de l'onglet « Documentation » du site internet : <http://www.mels.gouv.qc.ca/charlemagne/>.

Une demande d'accès à ce nouveau profil est requise uniquement pour les écoles qui réalisent les déclarations au système Charlemagne de façon interactive. Dans ce cas, nous vous invitons à utiliser le formulaire prévu à cette fin accessible sur le site internet de Charlemagne. Nous vous rappelons que si vous éprouvez des difficultés liées aux déclarations de ces élèves, vous pouvez contacter le Service aux utilisateurs (SAU) Charlemagne dont les coordonnées sont identifiées sur ce site Internet.

...2

Certains encadrements liés notamment à la sanction des études (mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles) ou au Régime pédagogique exigent l'élaboration d'un plan d'intervention.

Pour obtenir davantage de renseignements concernant les plans d'intervention, veuillez consulter le site Internet suivant :

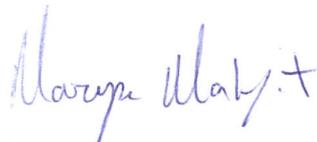
<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfj/das/orientations/cadreplan.html>

Un canevas visant à faciliter la démarche d'élaboration de ce plan est également disponible sur le site Internet suivant :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1881>

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de l'enseignement privé,



Maryse Malenfant